

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**RÉUNION DU 4 MARS 2021**

Le 4 mars 2021 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Bohon, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16 – M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Martine Coquoin, Nelly Bataille, M. François Cardin, Mmes Annick Minerbe, Rachel Minerbe, M. Bertrand Lecoœur, Mme Mariette Gardie, MM. Sébastien Lemonchois, Paul Quinette, Mme Lise Bourdon.

Absents : /

Absents excusés : 3 – MM François Poisson, Lionnel Lepourry, Mme Clothilde Lepourry.

Secrétaire de séance : M. Bertrand Lecoœur

Date de convocation : 26 février 2021 affichée le 26 février 2021

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2021 a été validé à l'unanimité des votants.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Les élections départementales et régionales sont prévues pour les dimanches 13 et 20 juin 2021. Les bureaux de vote seront décentralisés dans les salles des fêtes des deux communes suivant le décret reçu de la Préfecture reçu en mairie.

DELIB 2021.03.01 – CONTRAT STATUTAIRE CENTRE DE GESTION – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
 - Vu le Code des assurances,
 - Vu le Code de la commande publique,

M. le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Terre-et-Marais de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants décide que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à (la collectivité / l'établissement) une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022
- Régime du contrat : capitalisation

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

M. le maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'établir les orientations budgétaires pour l'année 2021 en vue de la préparation du budget primitif. Il présente un estimatif des investissements à prévoir pour les années futures et expose la situation financière de la commune. Il donne la parole aux conseillers sur l'orientation à avoir au vu des montants et demande de réfléchir aux futurs investissements à prévoir pour les 3 à 4 années à venir et leur impact sur le budget communal.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

	ESTIMATION	ANNEE 2021	ANNEE 2022	REPORT
-réaménagement de l'ancien groupe scolaire de Saint-Georges-de-Bohon	755 000 € TTC	X		
- Déplacement de l'abribus et du distributeur à pains de Saint-Georges-de-Bohon - commission de travaux du 06.02.2021 . achat de bois, poteaux 9 x 9, fer, fixation au sol (Cormoran) . tôles bac acier (couverture, accessoires, fixation) Non compris les travaux de démolition, bitume, fourreaux, béton, dallage, montage de l'abribus, raccordement EDF, le travail du personnel technique communal à raison de 18.85 € l'heure	1 600.00 € TTC 300.00 € TTC	X		

- Main courante des deux rampes d'accès de l'église de Saint-Georges-de-Bohon . LENORMAND de Périers . STIM de Sainte Mère L'Église	6 732.12 € TTC 5 337.00 € TTC	X		
- Couverture de la mairie de Saint-Georges-de-Bohon (ardoises d'Espagne) - DETR demandée . SÉNÉCHAL de Graignes . Moins value ardoise fibro	17 695.24 € TTC - 2 920.00 € TTC		X	
- Aménagement du chemin communal de la Semellerie (suite à la vente de la maison) . Grattage, raccordement eaux pluviales, source, encaissement 0,315, émulsion	5 000.00 € TTC		X	
- Isolation du pignon nord de la boucherie de Sainteny . CHANU (non compris la cheminée) . SÉNÉCHAL de Graignes (tout compris)	10 967.11 € TTC 11 757.24 € TTC			X
- Porte d'entrée principale du groupe scolaire de Terre-et-Marais . LECARDONNEL de Carantilly (non éligible à la DETR) . ESPASS de Saint-Lô (DETR accordée pour 3 110 €)	9 894.00 € HT 10 499.00 € HT	X		
- achat broyeur d'accotement	6 500.00 €	X		
- agrandissement du club house terrain de football	80 000.00 €			X
- aménagement de la route de Neuville	43 000.00 €		X	
- agrandissement de la mairie de Sainteny				X
- réfection eaux pluviales devant l'épicerie	5 500.00 €	X		
- éclairage public sur 4 ans	32 000.00 €	X		

DELIB 2021.03.02 – REHABILITATION DU BATIMENT DU GROUPE SCOLAIRE DE SAINT GEORGES DE BOHON – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

Après avoir entendu les propos de M. le maire, au sujet de l'orientation budgétaire 2021,

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et une abstention, décide de poursuivre le projet de réhabilitation du groupe scolaire de Saint-Georges-de-Bohon, suivant l'estimation portée, à ce jour, à 755 000 € TTC.

DELIB 2021.03.03 – ACHAT D'UN BROYEUR – Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, adjoint en charge de l'aménagement rural, fait part au conseil municipal de l'utilité de l'achat d'un broyeur d'accotement afin de procéder, notamment, régulièrement au bon maintien de visibilité des virages et courbes du territoire présentant des aspects de dangerosité. Le matériel serait utilisé par l'un des employés communaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu les propos de M. Gilbert Michel, à l'unanimité des votants, donne son accord pour l'achat d'un broyeur d'accotement à hauteur de 6 300 € HT auprès des Etablissements Hardy situés à Carentan-les-Marais.

VOTE DES SUBVENTIONS – Rapporteur : Chantal Lelavechef

Le sujet est reporté lors d'une prochaine réunion.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS – M. Alain Langlois

Le sujet est reporté lors d'une prochaine réunion.

LOCAL DE LA BOUCHERIE DE SAINTENY – DEMANDE DE SUBVENTION

Le sujet est reporté lors d'une prochaine réunion.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION AMENAGEMENT RURAL – Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, adjoint en charge de la ruralité, donne un compte-rendu de la réunion de la commission d'aménagement rural qui s'est tenue le lundi 1^{er} mars 2021.

Les membres de la commission 'sud' se sont rendus sur le territoire le 16 février et ont constaté :

- Élagage de la haie le long du terrain de foot
- Élagage de la haie le long de la départementale sortie sainteny direction Périers (champ de Rémi Desplanques)
- Élagage de la haie contre le sympec, juste avant l'entrée de la ferme de la haute folie, après chez Bertrand Desrez
- Élagage du champ de Christophe Couillard, après chez Marc Collette (les Aubins)
- Élagage de la haie de gauche direction du marais de l'arbre après chez René Leboeuf (parcelle de M. Lemarinel)
- Élagage de la haie du terrain de Frédéric Lesaulnier, route de Neuville
- Élagage des arbres rue de la Fresnerie, dans le virage après chez Jean-Louis Vilquin, direction de la départementale
- Reboucher le gros trou dans la route du marais de Longueville pour les parcelles de Christian Legret : URGENT
- Débernage et voie de garage à réaliser sur la route de l'Etelan (Samuel Hodey) et refaire les trois buses qui sont cassées pour réceptionner les eaux qui viennent de la route de Neuville.

Les membres de la commission 'nord' se sont rendus sur le territoire le 16 février et ont constaté :

- Curage sur 2 m au niveau de chez Bertrand Couillard, le creux au niveau de chez M. Lehoussel, curage du chemin 'Girard'
- Petite saignée bitumée au niveau de chez M. Lehoussel
- Empierrement dans la chasse au niveau de chez M. Girard
- Elagage au niveau du terrain Laurence, du chemin 'Girard (Earl des Rouges Terres), au niveau de chez Christophe Legrand, rue Belles Rues (Hubert Regnault, route de la Renardière, Emmanuel Gosselin
- Elagage fils de téléphone au niveau de la Grairie (notamment maison 'Pacary'), grande pièce d'Hilaire, rue de la Longue Rue (Damien Cazin ?), Ventigny (Mme Lallemand), rue Belles Rues (Hubert Regnault), La Roserie (Xavier Henry), La Renardière (Hubert Regnault et Stéphane Desrey), Culot (Cédric Dorléans, petite parcelle d'après, pièce triangle droite, Gaec Jouet, au n° 4), chemin Christian Bossard,
- Elagage du frêne de station d'épuration
- Nid de poule au niveau de la porcherie rue de la Grairie
- Reprofilage et curage rue Belles rues

- Grattage et empierrement du chemin village Pacary, chemin Verboeuf, chemin Christian Bossard
- Buse bouchée (Abel Poisson)
- Buse et caillou, chemin de la Lande Noire
- Buse (Vincent Fossey)
- Quelques trous 'Valiquette', chemin des corderies

Après avoir entendu les propos de M. Gilbert Michel, le conseil accepte le principe de mettre une annonce dans les journaux locaux et d'afficher en mairie afin que les riverains effectuent l'élagage le long des routes où les branches touchent les fils téléphoniques et électriques. Si rien n'est effectué dans des délais raisonnables, une relance sera faite avant de faire une intervention au lamier, aux frais des riverains concernés.

INFORMATIONS SUR LA MAISON SITUEE AU 2 RUE DE LA BUCAILLE – SAINTENY – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

Le maire informe le conseil municipal que le délai donné par l'expert nommé par le tribunal administratif afin de démolir la maison située au 2 rue de la Bucaille à Sainteny, est fixé au vendredi 5 mars 2021. Pour l'instant, rien n'a changé.

QUESTIONS DIVERSES

- M. François Cardin demande si la commune ne pourrait pas installer une table de ping-pong ou un tourniquet, ou autres choses afin d'occuper les jeunes enfants.
- Le grillage, au niveau de la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Bohon, est détérioré et devient dangereux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.